

Ce qui change pour les AGA

	Avant		Après	
Régime fiscal pour les salariés	Gains d'acquisition et de cessions soumis à l'impôt sur le revenu, selon deux catégories différentes (traitement et salaires/plus-values de cessions mobilières)		Gains d'attribution et de cession imposés selon les modalités applicables aux plus-values mobilières	
Régime social	Pour les bénéficiaires	Pour les entreprises	Pour les bénéficiaires	Pour les entreprises
	Contribution salariale spécifique de 10 %, due lors de l'acquisition et recouvrée à la date de cession des titres et soumission des gains d'acquisition à la CSG et à la CRDS	Contribution patronale de 30 %, due à la date d'attribution des titres	Suppression de la contribution salariale spécifique et soumission des gains d'acquisition aux prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine	Abaissement du taux de contribution patronale à 20 %, due à la date d'acquisition des titres par le salarié, et mise en place d'une franchise de cotisations par salarié pour les PME n'ayant jamais versé de dividendes
Conditions de détention pour les PME de moins de 8 ans	Durées minimales d'acquisition et de détention de 2 ans chacune		Durée minimale d'acquisition de 1 an et somme des durées d'acquisition et de détention de 2 ans minimum	

LES OBJECTIFS

- Associer plus étroitement les salariés à la réussite de leur entreprise;
- Soutenir et accélérer le développement de la French Tech, qui regroupe toutes les entreprises de croissance françaises – elles génèrent déjà plus des deux tiers des créations nettes d'emplois;
- Attirer ou retenir sur notre sol les sièges sociaux des entreprises et les meilleurs talents.